Communiqué

Le 24 mars 2005

Accès au collège et à l'université : beaucoup plus qu'une question financière

Ottawa – La probabilité pour les jeunes (âgés de 18 à 24 ans) provenant de familles à revenus élevés au Canada de pouvoir fréquenter l'université est plus du double de celle des jeunes appartenant à des familles à faibles revenus.

Les inscriptions dans les universités et les collèges au pays atteignent des niveaux sans précédent, mais les frais de scolarité battent aussi des records.

Les questions financières sont-elles la raison qui explique l'écart en matière de participation aux études universitaires ?

Dans un nouveau rapport publié par les RCRPP sous le titre ***Accéder aux études postsecondaires et les terminer : la situation des étudiants à faibles revenus***, Patrice de Broucker, analyste de recherche principal au Réseau de la main-d'œuvre des RCRPP, passe en revue les recherches sur les facteurs déterminants de l'accès des étudiants à faibles revenus à l'enseignement postsecondaire et il constate que la réponse à cette question a un caractère plus complexe.

Selon de Broucker, les recherches indiquent que les considérations financières jouent un rôle dans le contexte de la décision de fréquenter ou non le collège ou l'université, mais elles ne sont pas le seul facteur déterminant, ni même le plus important.

« Le consensus parmi les chercheurs est que la scolarité des parents est plus importante que le revenu familial dans le processus décisionnel visant à déterminer si les enfants fréquenteront le collège ou l'université », de souligner de Broucker. « Les aspirations des parents pour leurs enfants, l'encouragement reçu pendant les études primaires et secondaires, et la qualité de l'information concernant les coûts et les avantages de l'enseignement postsecondaire sont aussi des considérations cruciales ».

La proximité géographique des établissements d'enseignement postsecondaire importe aussi, comme l'est également la capacité de ces établissements à répondre à la demande.

À l'ère de la mondialisation des marchés, l'accès à l'enseignement supérieur peut faire la différence entre un bon emploi et la marginalisation économique et sociale. Le Canada a bien tiré

son épingle du jeu dans ce domaine jusqu'à ce jour, lorsqu'on le compare à plusieurs de ses concurrents industrialisés. Mais de Broucker perçoit des signes inquiétants qui laissent croire que notre position dans le classement risque de glisser.

Que pouvons-nous faire pour assurer que tous ceux qui doivent ou veulent acquérir une formation universitaire auront la possibilité de le faire ?

Les possibilités de poursuivre des études supérieures peuvent s'effriter bien avant qu'un jeune ne termine ses études secondaires. Les effets exercés par de faibles revenus, des aspirations modestes de la part des parents et d'autres facteurs propres au milieu ambiant peuvent être ressentis beaucoup plus tôt.

« Un soutien financier pour les étudiants qui fréquentent l'université ou le collège est important, mais il ne permet pas de modifier les raisons qui font que des étudiants n'obtiennent pas les notes nécessaires pour être admis à l'université », d'indiquer de Broucker. « Il faut s'attaquer aux inégalités qui se manifestent dès la petite enfance et pendant les études primaires et secondaires pour assurer une égalité d'accès à l'enseignement supérieur ».

De Broucker met en évidence plusieurs domaines d'action politique à considérer :

- *Interventions précoces* – Il faut donner aux jeunes une meilleure préparation scolaire pendant les études primaires et secondaires, offrir de meilleurs renseignements sur les options et leur disponibilité au niveau postsecondaire, et déployer des efforts pour contrer la notion selon laquelle l'enseignement supérieur est inabordable.
- *Diversité de cheminements* – Il faut concevoir un plus vaste éventail d'options professionnelles qui offriront de véritables solutions de remplacement aux études postsecondaires et ouvriront la voie à des emplois satisfaisants et enrichissants.
- *Information et orientation* – Les écoles doivent consacrer plus de ressources aux services d'information et d'orientation, y compris la discussion des questions financières.
- *Politique de frais de scolarité* – Un financement soutenu de l'État est indispensable afin de pouvoir limiter la part des recettes des établissements postsecondaires qui proviennent des frais de scolarité; de plus, les frais de scolarité devraient être assortis d'une garantie à l'effet qu'ils n'augmenteront pas pendant toute la durée d'un programme d'études donné.
- *Aide financière* – Il nous faut corriger la tendance actuelle en vertu de laquelle l'aide financière se déplace pour s'orienter vers les étudiants provenant de familles à revenus plus élevés au lieu de répondre aux besoins des étudiants à faibles revenus.

De Broucker recommande d'entreprendre des recherches plus poussées dans un certain nombre de domaines, dont les suivants : déterminer si les étudiants provenant de familles à revenus peu élevés obtiennent des rendements plus faibles sur l'acquisition d'une formation postsecondaire et s'ils se retrouvent avec un fardeau d'endettement plus lourd; évaluer l'incidence des hausses de frais de scolarité selon les antécédents socioéconomiques et les programmes d'études; et évaluer l'efficacité de l'aide aux étudiants pour ceux qui en ont le plus besoin.

Un tableau sommaire de recherches portant sur l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire (*Research Summary Table: Access to PSE*) apporte de plus amples précisions sur la

documentation consultée pour les besoins de ce rapport. Le tableau présente les points saillants des résultats de la recherche pour la plupart des études passées en revue. Le tableau est affiché sur le site Web principal des RCRPP à l'adresse : www.rcrpp.org.

- 30 –

En tant qu'institut national de recherche à but non lucratif, les RCRPP ont pour mission de créer des connaissances et d'alimenter le débat public sur des questions économiques et sociales d'une importance déterminante pour le bien-être des Canadiens, afin de contribuer à l'édification d'une société plus humanitaire, plus juste et plus prospère.

Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser à :

Patrice de Broucker, analyste de recherche principal, Réseau de la main-d'œuvre
Téléphone : (613) 567-7500, poste 2008 • Courriel : pdebroucker@cprn.org

Peter Puxley, directeur des Affaires publiques
Téléphone : (613) 567-7500, poste 2019 • Courriel : ppuxley@cprn.org